



Association Nationale de Retraités
Siège

Objet : Réparation du préjudice subi par les personnels de France Telecom dans les années 2007 à 2010.

Comme vous le savez, l'entreprise Orange a été récemment condamnée, notamment pour les méthodes contestées de management du personnel appliquées dans la période 2007 à 2010. Orange, qui n'a pas fait appel de cette condamnation, a mis en place une cellule pour accueillir les personnels, même retraités, qui estimeraient avoir subi un préjudice lors de la période concernée, et instruire leur dossier en vue d'une éventuelle indemnisation.

Je vous communique les coordonnées de cette cellule :

Orange / Comité de suivi et de réparation

10 rue Jobbé Duval

75015 PARIS

commission.indemnisation@orange.com

La Voix de l'ANR d'avril publiera également cette information.

A Paris, le 4 mars 2020

Le Président National

Félix VEZIER